

**Rapport complémentaire des Commissaires
aux Comptes sur l'émission d'un emprunt
obligataire représenté par des Obligations à
Performance Immobilière Remboursables en
Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou
Existantes « OPIRNANE »**

Frey

Société Anonyme
au capital de 17 212 500 €
Parc d'affaires TGV Reims Bezannes
1, rue René Cassin
51430 Bezannes

Doc. 12.

Grant Thornton

100, rue de Courcelles
75017 Paris

FCN

10, rue Oehmichen
51688 Reims Cedex 2

Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des Obligations à Performance Immobilière Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes « OPIRNANE »

FREY

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 9 juin 2011 sur l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des Obligations à Performance Immobilière Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes « OPIRNANE », dans le cadre de l'autorisation accordée par votre assemblée générale mixte du 30 juin 2011.

Cette assemblée avait délégué à votre Directoire la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois pour un montant nominal maximum de 5 000 000 euros.

Faisant usage de cette délégation, votre Directoire a décidé dans sa séance du 4 décembre 2012 de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec délai de priorité, de 386 100 Obligations à Performance Immobilière Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes « OPIRNANE », susceptible d'être porté à un maximum de 444 015 « OPIRNANE » en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation, au prix unitaire de 18,5 euros par obligation, représentant un montant nominal maximal de 7 142 850 euros, susceptible d'être porté à un montant nominal de 8 214 277,50 euros, portant intérêt au taux de 6% l'an.